

R 20174 - 1109 - 1,90 €



**GRÈVE À LA RATP**

**Une ligne de métro sur deux sera à l'arrêt ce jeudi**

PAGE XII

**78**

# Le Parisien



**MONDIAL  
UNE LISTE  
ET ENCORE  
QUELQUES  
DOUTES**

PAGES 20 ET 21

LP/AURELIE AUDUREAU, LP/ARNAUD COURNOIS

MERCREDI 9 NOVEMBRE 2022 N° 24323 - 1,90 €

## Délinquance des étrangers Ce que disent les chiffres

Selon une étude du ministère de l'Intérieur, 42 % des mis en cause pour des faits de vol avec violence en Île-de-France sont identifiés comme étrangers. Dans les transports en commun, particulièrement touchés, ce chiffre grimpe à 81 %. PAGES 2 ET 3



LP/JEAN NICHOLAS GUILLO

## Distribution Le patron de Carrefour présente son plan discount

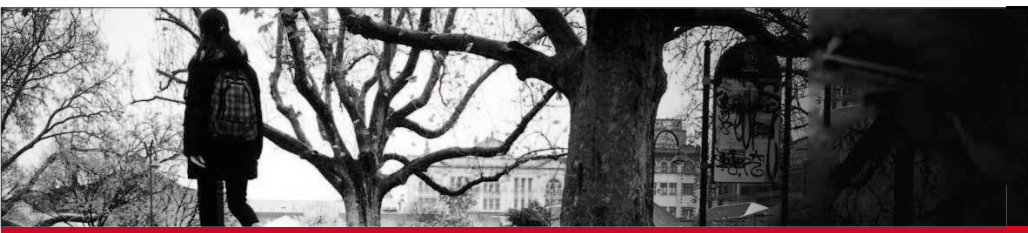
PAGES 8 ET 9



LP/ARNAUD BOURMONTIER

## Loterie américaine Un vainqueur à 2 milliards de dollars !

PAGE 10



**PRIX DU QUAI DES ORFÈVRES 2023**



**ÉLU PAR LES PLUS  
GRANDS FLICS,  
MAGISTRATS ET  
JOURNALISTES  
INDÉPENDANTS**

PUBLICITÉ

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication du 19 novembre 2021 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 387€ HT - (SAS) 193€ HT - (SASU) 138 € HT - (SNC) 214 € HT - (SARL) 144€ HT - (EURL) 121€ HT. Nomination des liquidateurs des sociétés civiles ou commerciales 214 € HT - CLOTURE de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 108 € HT. Tarification au caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et clôtures : 60 (0,193 € HT) - 75/92/93/94 (0,237 € HT) - 91/77/78/95 (0,226€).

**publilegal**<sup>®</sup>  
AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER

1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris  
www.publilegal.fr  
Tél : 01.42.96.96.58

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté - Égalité - Fraternité

**PRÉFECTURE DES YVELINES**  
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques  
**COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

**RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Il sera procédé à une enquête publique conjointe portant sur :

- l'utilité publique du projet de création d'une place publique à l'angle des rues Wauthier et Grande Fontaine ;
- le parcellaire en vue de rechercher les propriétaires, les titulaires des droits réels et autres intéressés.

Durée de l'enquête : 34 jours consécutifs, du 7 novembre 2022 au 10 décembre 2022 inclus

Commissaire enquêteur : Monsieur Jean-Yves LAFFONT, conseiller général des établissements de santé à l'inspection générale des affaires sociales

Lieu de l'enquête : Centre administratif de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye (86-88 rue Léon Désoyer)

Le dossier d'enquête ainsi que le registre à feuillets non mobiles destiné à recevoir les observations, seront tenus à la disposition du public au centre administratif de Saint-Germain-en-Laye aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations sur l'utilité publique du projet ou sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans le centre administratif de Saint-Germain-en-Laye aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie de Saint-Germain-en-Laye, afin d'être annexées au registre,
- soit transmises via l'adresse électronique dédiée à l'enquête : [pref-drct-enquetepublique@yvelines.gouv.fr](mailto:pref-drct-enquetepublique@yvelines.gouv.fr). Ces observations seront imprimées à la mairie et jointes au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaiteront, au centre administratif de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, aux jours et heures suivants :

- mardi 8 novembre 2022 de 9 h à 12 h
- mardi 15 novembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30
- samedi 3 décembre 2022 de 9 h 30 à 12 h 30
- vendredi 9 décembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, à la Préfecture des Yvelines, à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye ainsi que sur le site internet de la préfecture (<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Il en sera donné connaissance à toute personne intéressée qui devra en faire la demande au Préfet des Yvelines - Direction de la réglementation et des collectivités territoriales - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques - 1, rue Jean Houdon - 78010 VERSAILLES CEDEX.

EP 22-525 / contact@publilegal.fr

dispositions de l'article L. 153-21 du code de l'urbanisme.

La Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise peut être saisie, par tout intéressé, de toute demande d'information sur le projet soumis à enquête. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Claire CHATEAUZEL (planification-urbanisme@gpseo.fr), cheffe de projet RLPi, service planification de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise  
Cécile ZAMMIT-POPESCU

**AVIS AU PUBLIC**

**COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

**ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.**

Par arrêté en date du 29 septembre 2022 prescrivant l'enquête publique relative à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Germain-en-Laye, le Maire, Monsieur ARNAUD PERICARD a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à cette procédure.

A cet effet,

Monsieur Michel RIOU, ayant pour profession chef de projets industriels, a été désigné par la Vice-Présidente du tribunal administratif de Versailles comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroule au Centre Administratif de la Mairie, 86-88 rue Léon Désoyer du **lundi 7 novembre à 9h au samedi 10 décembre à 12h30 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Le lundi de 8h30 à 12h et 13h à 16h
- Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h à 17h30
- Le samedi de 9h à 12h30

Le dossier d'enquête publique est également disponible en ligne, sur le site de la Ville, dans la rubrique urbanisme et aménagement.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public au Centre Administratif de la Mairie le :

- Mercredi 16 novembre de 14h30 à 17h30
- Samedi 26 novembre de 9h30 à 12h30
- Vendredi 2 décembre de 14h30 à 17h30
- Samedi 10 décembre de 9h30 à 12h30

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Germain-en-Laye, peuvent être consignées sur les registres d'enquête mis à disposition du public : registre papier disponible au Centre Administratif de la Mairie ou registre d'enquête dématérialisé accessible à l'adresse internet suivante : <http://modification-n-2-plu-sgel.enquete-publique.net>

Les observations peuvent également être adressées par courriel à l'adresse suivante : [modification-n-2-plu-sgel@enquetepublique.net](mailto:modification-n-2-plu-sgel@enquetepublique.net) ou par écrit à l'intention du commissaire enquêteur, au Centre administratif, 86-88 rue Léon Désoyer.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à Monsieur Le Maire de Saint-Germain-en-Laye dans le délai d'un mois et pourront être consultés au Centre administratif et sur le site internet de la Ville à l'issue de l'enquête.

**COMMUNE DE LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE**

**AVIS DE PROLONGATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PLU EN COURS D'ÉLABORATION**

**À LA SUITE DE LA PARUTION DE MERCREDI 2 NOVEMBRE 2022**

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée, l'adresse courriel dédiée à l'enquête publique étant erronée sur les différents documents d'information. La population est informée que l'enquête publique initialement prévue du lundi 24 octobre au mardi 29 novembre 2022 est prolongée jusqu'au 06 décembre 2022 inclus.

**Le commissaire enquêteur assurera une permanence supplémentaire :**  
- **Mardi 06 décembre 2022 de 16h à 19h.**  
L'adresse dédiée à l'enquête : [pluism78490@gmail.com](mailto:pluism78490@gmail.com)

Françoise CHANCEL  
Maire de Le Tremblay-sur-Mauldre

**COMMUNE DE GALLUIS**

**MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté n°2022-43 du 23 septembre 2022, Mme le Maire de Galluis a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, M. Joseph ABIAD a été désigné par M. le président du tribunal administratif de Versailles comme Commissaire Enquêteur par décision n°E22000086/78 du 12 septembre 2022.

A cet effet, M. Joseph ABIAD a été désigné par M. le président du tribunal administratif de Versailles comme Commissaire Enquêteur par décision n°E22000086/78 du 12 septembre 2022.

L'enquête publique se déroulera durant 32 jours consécutifs, du 7 novembre 2022 à 9h au jeudi 8 décembre 2022 à 17h aux jours et heures habituelles d'ouverture :

Lundi, mercredi, vendredi et samedi : de 9h à 12h  
Mardi et jeudi de 9h à 12h et de 15h à 17h  
M. le Commissaire Enquêteur recevra en mairie les :

**LUNDI 7 NOVEMBRE 2022 DE 9H À 12H**  
**JEUDI 17 NOVEMBRE 2022 DE 15H À 17H**  
**SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022 DE 9H À 12H**  
**JEUDI 8 DÉCEMBRE 2022 DE 15 À 17H**

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations sur le registre aux jours et heures d'ouverture de la mairie. Toute observation pourra également être adressée par courrier à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse de la Mairie de Galluis, 1, rue de la Mairie 78490 GALLUIS ou par courriel à l'adresse suivante : [mairie@galluis.fr](mailto:mairie@galluis.fr).

L'adresse du site Internet de la Mairie de Galluis sur lequel les informations relatives au dossier de l'enquête pourront être consultées est [https://urdefense.proofpoint.com/v2/ur?url=https-3A\\_galluis.fr&d=DwGaQ&c=u-SEuY5DFUpK1tHjgduTVIA&r=kGSz-LP3k-6M7qPW\\_E-n2sTZvCqIw0f-f\\_-w1vPskt6Aw&m=-jA3aeC3T6XapUz4i-zj3Hlwyka4LYuqQNDywxJeuPltpHcUD-WxgHHM44fqWDLV&s=905IALpF-0j8cm0-2pDY4dSfyqLnuXb6U2Q7oEqpv0&e=](https://urdefense.proofpoint.com/v2/ur?url=https-3A_galluis.fr&d=DwGaQ&c=u-SEuY5DFUpK1tHjgduTVIA&r=kGSz-LP3k-6M7qPW_E-n2sTZvCqIw0f-f_-w1vPskt6Aw&m=-jA3aeC3T6XapUz4i-zj3Hlwyka4LYuqQNDywxJeuPltpHcUD-WxgHHM44fqWDLV&s=905IALpF-0j8cm0-2pDY4dSfyqLnuXb6U2Q7oEqpv0&e=)

L'adresse du site Internet de la Mairie de Galluis sur lequel les informations relatives au dossier de l'enquête pourront être consultées est [https://urdefense.proofpoint.com/v2/ur?url=https-3A\\_galluis.fr&d=DwGaQ&c=u-SEuY5DFUpK1tHjgduTVIA&r=kGSz-LP3k-6M7qPW\\_E-n2sTZvCqIw0f-f\\_-w1vPskt6Aw&m=-jA3aeC3T6XapUz4i-zj3Hlwyka4LYuqQNDywxJeuPltpHcUD-WxgHHM44fqWDLV&s=905IALpF-0j8cm0-2pDY4dSfyqLnuXb6U2Q7oEqpv0&e=](https://urdefense.proofpoint.com/v2/ur?url=https-3A_galluis.fr&d=DwGaQ&c=u-SEuY5DFUpK1tHjgduTVIA&r=kGSz-LP3k-6M7qPW_E-n2sTZvCqIw0f-f_-w1vPskt6Aw&m=-jA3aeC3T6XapUz4i-zj3Hlwyka4LYuqQNDywxJeuPltpHcUD-WxgHHM44fqWDLV&s=905IALpF-0j8cm0-2pDY4dSfyqLnuXb6U2Q7oEqpv0&e=)

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés à la Mairie ainsi que sur le site internet de la Mairie à l'issue de l'enquête.

**COMMUNE DE GALLUIS**

**MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**2IÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté n°2022-43 du 23 septembre 2022, M. le Maire de Galluis a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, M. Joseph ABIAD a été désigné par M. le président du tribunal administratif de Versailles comme Commissaire Enquêteur par décision n°E22000086/78 du 12 septembre 2022.

A cet effet, M. Joseph ABIAD a été désigné par M. le président du tribunal administratif de Versailles comme Commissaire Enquêteur par décision n°E22000086/78 du 12 septembre 2022.

2022.  
L'enquête publique se déroulera durant 32 jours consécutifs, du 7 novembre 2022 à 9h au jeudi 8 décembre 2022 à 17h aux jours et heures habituelles d'ouverture :

Lundi, mercredi, vendredi et samedi : de 9h à 12h  
Mardi et jeudi de 9h à 12h et de 15h à 17h  
M. le Commissaire Enquêteur recevra en mairie les :

**Lundi 7 novembre 2022 de 9h à 12h**  
**Jeudi 17 novembre 2022 de 15h à 17h**  
**Samedi 26 novembre 2022 de 9h à 12h**  
**Jeudi 8 décembre 2022 de 15 à 17h**

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations sur le registre aux jours et heures d'ouverture de la mairie. Toute observation pourra également être adressée par courrier à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse de la Mairie de Galluis, 1, rue de la Mairie 78490 GALLUIS ou par courriel à l'adresse suivante : [mairie@galluis.fr](mailto:mairie@galluis.fr).

L'adresse du site Internet de la Mairie de Galluis sur lequel les informations relatives au dossier de l'enquête pourront être consultées est <https://galluis.fr>.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés à la Mairie ainsi que sur le site internet de la Mairie à l'issue de l'enquête.

**Insertions diverses**

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité 210 IMMOBILIER 4 rue THIERS 78 110 LE VESINET immatriculée au RCS 900298159 pour son activité de : - TRANSACTION IMMOBILIERE depuis le 17 06 2021 auprès de son garant financier, GALIAN Assurances, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis. Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89 rue la Boétie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion.

**Le Parisien**  
**Rapidité et souplesse d'un quotidien leader en IDF et l'Oise**

**ferrari publicité**<sup>®</sup>

**VENTES JUDICIAIRES IMMOBILIÈRES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

**Ferrari&Cie 7, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris**  
Agence de Publicité Légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formalités des sociétés

Contact : e.mail : [agence@ferrari.fr](mailto:agence@ferrari.fr) Tél. : 01 42 96 05 50 Toutes nos annonces sur : [www.ferrari.fr](http://www.ferrari.fr)

Pour la publication de vos annonces légales et judiciaires Contactez-nous : [agence@ferrari.fr](mailto:agence@ferrari.fr) Tél. 01 42 96 05 50